La colère des « cirés jaunes » gronde en baie de Saint-Brieuc

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 23 JUILLET 2021

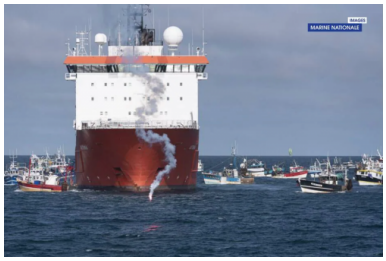

L'« Aethra » encerclé par les pêcheurs. © Préfecture maritime de l'Atlantique

La construction d'un parc éolien «offshore»suscite la colère des associations de défense de l'environnement et des pêcheurs. L'exaspération risque d'être attisée par la culbute financière qu'envisage l'opérateur espagnol, Iberdrola.

Tous les promeneurs qui arpentent le magnifique sentier des douaniers entre Plouha (Côtes-d'Armor), où culminent les plus hautes falaises de Bretagne, et Paimpol (Côtes-d'Armor) ont pu l'apercevoir pendant plusieurs jours, à la mi-juillet, à deux ou trois milles au large : un navire de guerre, le *Rhône*, a jeté l'ancre pendant plusieurs jours, sans que l'on sache précisément ce qu'il attendait.

Dans le langage militaire, il s'agit d'un bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain (BSAM), réputé moderne et très polyvalent. Il est armé, à son bord, de deux mitrailleuses de 12,7 millimètres et le ministère des armées **présente** ainsi ses missions : *« Soutien des forces ; sauvegarde de personnes et des biens. »*

Nombreux en cette saison, les touristes ne peuvent pas se douter que c'est une drôle de guerre que mène ce navire: une guerre contre les pêcheurs de Saint-Quay-Portrieux et d'Erquy, les deux grands ports des Côtes-d'Armor qui abritent les chalutiers coquilliers, lesquels draguent les fonds sableux pour y pêcher les célèbres coquilles Saint-Jacques et poissons de la baie.

Une drôle de guerre, en effet ! La construction du gigantesque parc *offshore* de 62 éoliennes géantes, de 207 mètres de haut, en projet depuis plus de dix ans, est entrée depuis le 3 mai dans sa phase active avec l'arrivée d'un gigantesque bâtiment pour procéder aux forages, l'*Aeolus*, dans la perspective d'une entrée en service fin 2023.

Alors, comme le gouvernement n'a voulu entendre aucune des innombrables critiques que ce projet a déchaînées– pour des raisons économiques, sociales, environnementales, éthiques…–, la tension est montée d'un cran dans la baie de Saint-Brieuc depuis plusieurs semaines. En colère, les pêcheurs, qui vont être exclus d'une zone de pêche importante, ont voulu s'opposer aux premiers forages conduits par Ailes marines, filiale du géant espagnol de l'électricité Iberdrola, ce qui a donné lieu à de véritables scènes de bataille navale.

L' « Aeolus ». © Van Oord

Cette colère sociale s'est doublée dans le département d'une exaspération démocratique pour de multiples raisons: parce que le gouvernement a toujours voulu passer en force, sans le moindre geste d'apaisement ;

parce que le groupe espagnol traîne une très sulfureuse réputation et que nul ne comprend les raisons pour lesquelles Emmanuel Macron et son gouvernement lui accordent un soutien sans faille.

Pour couronner le tout, Iberdrola vient tout juste d'annoncer, par la bouche de son PDG, qu'il pourrait isoler sa division éolienne *offshore* dans une société spécifique. Ce qui risque d'attiser encore un peu plus l'exaspération contre un groupe que le gouvernement français a soutenu et protégé depuis toujours et qui ne cherche visiblement que des profits rapides.

Iberdrola envisage un «spin-off» pour l'éolien *offshore*

De la manière désinvolte dont sont souvent coutumières les grandes multinationales, ce n'est pas aux citoyens concernés par ses projets mais devant un

parterre d'analystes que le PDG du groupe espagnol, Ignacio Galan, a annoncé mercredi ses projets : il pourrait finalement séparer ses activités du secteur de l'éolien *offshore* dans une société à part (*«spin-off»*, dans le sabir financier anglo-saxon) pour valoriser en bourse le plus possible ces actifs.

L'information a aussitôt été colportée par toute la presse financière : d'abord **par le *Financial Times***, puis par de nombreuses autres publications, en **langue anglaise** comme **en français**, dont beaucoup ont décrypté le projet comme une première étape permettant au groupe de faire entrer de nouveaux partenaires dans la nouvelle société ainsi créée, ou même carrément de vendre certains actifs, avec une juteuse plus-value à la clef. *«Iberdrola: vers une cession de l'activité éolienne* offshore»,**résume le site financier ZoneBourse**. De la scission à la cession, il n'y a en effet souvent qu'un pas...

En résumé, le PDG espagnol a indiqué qu'aucune décision définitive n'avait encore été prise, mais que le groupe examinait *« dans ses moindres détails »* un projet consistant à se séparer de ses activités dans le domaine de l'éolien *offshore*. Du projet dans la baie de Saint-Brieuc, il n'a pas parlé, mais il a clairement fait comprendre que ce qui comptait pour le groupe, c'était non pas les logiques industrielles mais la logique financière, celle du profit maximum.

Évoquant le secteur de l'éolien *offshore*, il a eu en effet cette formule qui veut tout dire : *« C'est le domaine que nous analysons et nous voyons des valeurs cachées à l'intérieur* [de l'entreprise].*»* Sous-entendu : de formidables plus-values potentielles ! Selon la presse financière, les activités dans l'éolien *offshore* auraient été évaluées entre 15 et 20 milliards d'euros par Goldman Sachs.

Mais alors, que va-t-il advenir du projet de parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc ? Fera-t-il partie des activités dont le géant espagnol pourrait envisager de se séparer pour faire une culbute financière ? Dans tous les cas de figure, c'est un rebondissement insensé car, depuis des années, la puissance publique soutient à bout de bras le groupe Iberdrola, dépêchant la marine nationale pour le protéger des pêcheurs. Et au bout de l'histoire, Iberdrola pourrait faire une magnifique culbute financière : cela risque d'attiser encore plus la colère dans la baie de Saint-Brieuc.

Interrogée par Mediapart, Katherine Poujol, qui anime l'association Gardez les caps, très active dans la mobilisation contre le projet d'Iberdrola, se montre interloquée par l'annonce du groupe espagnol dans une déclaration dont on lira la version intégrale **sous notre onglet Prolonger** : *« Voilà bien la preuve que le projet d'Iberdrola dans la baie de Saint-Brieuc n'est qu'une opération purement financière et non un projet industriel. Un industriel ne se sépare pas d'une filière en développement »*, observe-t-elle.

Et elle ajoute : *« On comprend mal la rente accordée à Iberdrola par trois gouvernements successifs, alors qu'à l'évidence, le site de Saint-Brieuc n'est pas compatible avec l'éolien en mer. Tout prouve depuis le 3 mai dernier, date du démarrage du chantier en mer, que l'industriel n'est pas prêt et que le site est inadapté. Après dix années de présence en baie de Saint-Brieuc, Iberdrola découvre qu'avec un marnage de 12,50 mètres, la baie de Saint-Brieuc est la cinquième baie au monde pour l'amplitude de ses marées, que les courants y sont particulièrement forts, et le sous-sol particulièrement dur ! Résultat, au lieu d'une semaine annoncée pour trois forages en mer de l'ancrage d'une seule fondation, il a fallu un mois et demi à Iberdrola, pour finalement abandonner la position et polluer toute la baie à l'huile hydraulique. Une telle impréparation pour un chantier d'une telle ampleur laisse pantois. »*

Conclusion de Katherine Poujol : *« Les grands acteurs de l'éolien sont coutumiers du fait parce que ce sont d'abord des sociétés financières à la recherche de profits plus substantiels que ceux de l'industrie. Ils capitalisent rapidement sur des projets dont la rentabilité tient avant tout à la naïveté de leurs interlocuteurs publics. Quand les gouvernements comprennent et ferment le robinet des aides publiques, l'activité n'est plus assez lucrative pour ces sociétés. Pour Saint-Brieuc, cela explique la gesticulation industrielle et l'activité intense non nécessaire pour "faire exister" un projet bloqué par des actions en*

justice et sans garantie de bonne fin car les aides françaises, 4,7 milliards d'euros, pourraient ne pas être validées par la Commission européenne.»

La bataille navale et ses origines

Dans une **première enquête** mise en ligne en octobre 2020, nous avions déjà expliqué les mille et une raisons de la colère qui n'a cessé de monter contre ce projet, qui n'aurait jamais dû voir le jour : parce qu'Iberdrola est arrivé deuxième de l'appel d'offres pour ce parc éolien et qu'il a malgré tout été déclaré vainqueur ; parce qu'Emmanuel Macron a consenti à Iberdrola un prix de rachat de l'électricité totalement hors marché qui lui permettra, quoi qu'il arrive, de faire une formidable culbute financière d'ici la fin de la concession, dans 20 ans, avec une rente maritime en poche d'au moins 2,5 milliards d'euros ; parce que la construction du parc va entraîner un saccage écologique, sur la flore comme sur la faune ; parce que Ségolène Royal, à l'époque ministre de l'environnement, a commis la forfaiture, en 2016, d'accorder à Iberdrola une dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés, d'une exceptionnelle richesse dans cette baie ; parce qu'en définitive, il s'agit d'une privatisation particulièrement choquante. Car s'il y a des biens communs qui devraient être en partage avec tous les citoyens, et qui devraient être inaliénables, incessibles, exclus de toute spéculation, ce sont assurément, d'abord, l'air et l'eau. Et, donc, la mer…

Le gouvernement étant inflexible, la tension n'a donc cessé de monter ces dernières semaines.

Le 3 mai, une manifestation est ainsi organisée à Saint-Brieuc, en présence de pêcheurs et de militants défendant l'environnement, dont rend compte la vidéo ci-dessous enregistrée par *Ouest-France* :

Le 7 mai, nouvelle journée de très grande mobilisation des pêcheurs en mer : appuyée par le Comité des pêches du département, présidé par Alain Coudray, une flottille de 72 chalutiers se rend sur le futur emplacement du parc éolien et entoure le navire-plateforme, long de 139 mètres et large de 44 mètres, l'*Aeolus*, qui a été affrété par Ailes marines à la société néerlandaise Van Oord, et qui s'apprête à commencer les premiers forages.

© Capture d'écran France 3 Bretagne

Ponctuée par de nombreux tirs de fumigènes, la scène est spectaculaire mais ne donne lieu à aucun accrochage. Tout juste permet-elle de prendre la mesure de la colère très vive des pêcheurs qui se sont mobilisés massivement.

Le 14 juin, c'est un tollé dans toute la baie quand on apprend qu'un des forages effectués par l'*Aeolus* a déclenché, la veille, un premier incident grave, avec une fuite de 170 litres d'huile, utilisée dans le système de guidage des foreuses, occasionnant une pollution *« d'une ampleur significative »*, selon un **communiqué** de la préfecture maritime de l'Atlantique. Des relevés effectués par un avion des douanes *(voir photo ci-dessous)* confirment l'étendue de la pollution : la nappe d'huile finit par s'étendre sur 16 kilomètres de long et 2,7 kilomètres de large.

© Douanes

Le lendemain, le parquet de Brest (Finistère) annonce qu'il a ouvert une enquête préliminaire. De son côté, Ailes marines fait savoir que *« les travaux ont été immédiatement stoppés dans l'attente de l'inspection technique du gabarit de forage par les autorités »* et que l'*Aeolus* retourne aux Pays-Bas, son port d'attache, afin *« d'effectuer une vérification technique complète du navire et des outillages »*.

La trêve n'est pourtant que de très courte durée car si l'*Aeolus* prend la poudre d'escampette, les travaux ne s'arrêtent pas. Un navire grappin et un navire trancheur, dénommé *Aethra*, sont toujours sur place pour pilonner les roches sous-marines et creuser un immense sillon devant accueillir plus tard les câbles qui relieront les éoliennes à la terre pour y transporter l'électricité produite.

L'association **Gardez les caps** s'indigne, faisant valoir que les travaux vont *« saccager les fonds de la baie »*.

Le 24 juin, les pêcheurs costarmoricains de Saint-Quay-Portrieux et d'Erquy, mais aussi du Légué et de Paimpol, reprennent donc la mer, à bord d'une quarantaine de chalutiers, pour se rendre sur la zone des travaux et tenter de les interrompre. Arrivant sur zone et pénétrant dans le périmètre d'exclusion de 500 mètres autour des travaux fixé par la préfecture, une trentaine de chalutiers encerclent alors l'*Aethra(voir la photo ci-dessous)* et le forcent à interrompre ses travaux.

L'"Aethra" encerclé par les pêcheurs. © Préfecture maritime de l'Atlantique

Dans un climat très tendu, la confrontation tourne à l'avantage des pêcheurs. *« Encerclé et abordé par plusieurs navires de pêche, le commandant de l'*Aethra *a décidé de quitter la zone afin de faire baisser le niveau de tension et mettre son équipage et son navire en sécurité »*, se plaint la préfecture maritime dans un communiqué publié peu après les évènements.

Alors que depuis plusieurs mois, de nombreux élus de la région, de tous bords, avaient alerté le gouvernement que le conflit risquait à tout moment de dégénérer, le ton de la préfecture maritime se fait même menaçant : *« De nombreuses infractions de différentes natures ont été relevées »*, dit-elle, pointant en particulier le *« non-respect du règlement international pour prévenir les abordages en mer (Ripam) matérialisé par des manœuvres dangereuses en situation de proximité, des tirs de fusées de détresse et l'accostage de l'*Aethra *»*, ainsi que *« des menaces verbales d'abordage, et de sabotage de la propulsion proférées sur la VHF à l'encontre du commandant de l'*Aethra *»*.

Condamnations et répression

Dans son communiqué, la préfecture maritime annonce clairement que des poursuites vont être engagées : *« Le rassemblement de navires contestataires s'est disloqué peu avant midi. À leur retour à quai, les patrons pêcheurs contrevenants étaient attendus par les gendarmes de la brigade de recherche de la gendarmerie maritime. Ils procèdent actuellement aux premières auditions dans le cadre de l'enquête judiciaire diligentée par le parquet maritime de Brest. »*

Et c'est alors que la répression s'abat sur de nombreux marins pêcheurs. D'abord, ils apprennent tous à leurs dépens qu'un manifestant en mer s'expose à une amende beaucoup plus élevée que celle imposée à un manifestant sur terre : chacun des pêcheurs ayant participé à l'encerclement de l'*Aethra* est condamné à une amende de 1 500 euros, une somme exorbitante lorsque l'on connaît le niveau de vie de la profession.

Et puis la répression s'accentue encore un peu plus quelques jours plus tard.

Le 30 juin, quatre pêcheurs sont cités à comparaître devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc pour les incidents survenus le 14 mai à proximité du chantier de RTE, à Erquy, là où les câbles électriques doivent apporter l'électricité des éoliennes. Ce jour-là, les pêcheurs de la baie s'étaient donné rendez-vous pour un grand barbecue sur un terrain privé. Les gendarmes de Saint-Brieuc n'en sont pas moins venus vers eux.

Dans le climat surchauffé et joyeux du rendez-vous, le ton entre gendarmes et marins, jeunes pour la plupart, entre 20 et 35 ans ans, est monté. Des insultes ont fusé. Au lieu de préférer l'apaisement, la puissance publique a encore une fois joué le durcissement.

Le "Fury Breizh".

Résultat : ce 30 juin, quatre pêcheurs sont condamnés pour outrage et rébellion, à la suite de la plainte de 19 gendarmes. L'une des figures du mouvement, Jonathan Tomas, patron pêcheur du *Fury Breizh*, un chalutier coquillier de Saint-Quay-Portrieux, écope de la peine la plus lourde : 8 mois avec sursis.

La puissance publique jouant sur le registre de l'autoritarisme et de la répression, le conflit ne peut que se durcir. C'est ce qui advient dès **le 12 juillet**, puisque ce jour-là, la société Ailes marines fait savoir que des *« optimisations techniques »* ont été réalisées sur l'*Aeolus* et que le navire va revenir sur zone pour reprendre ses forages.

L'annonce attise aussitôt la colère des pêcheurs et des associations de défense de l'environnement qui s'indignent de la reprise du chantier, alors que l'enquête est toujours en cours. L'indignation est d'autant plus forte que la puissance publique donne elle-même son feu vert à la réouverture du chantier. Par **un arrêté en date du 14 juillet**, le préfet maritime autorise en effet la reprise des travaux, mais en les limitant dans un premier temps *« aux seules positions les plus nord de la concession »*.

C'est comme un chiffon rouge agité devant tous ceux qui contestent le projet.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet, de nouveaux incidents interviennent en mer. Espérant barrer la route à l'*Aeolus* de retour, une dizaine de chalutiers retournent sur zone. *« On va prendre les devants*, dit Jonathan Thomas, patron du *Fury Breizh*. *Ce soir, on sera tous sur place et on va passer la nuit là-bas pour lui barrer le chemin. On restera sur zone jusqu'à ce qu'il rentre chez lui. »*

Et pourtant, non ! Cette fois, les pêcheurs échouent, car le pouvoir est plus que jamais en soutien d'Iberdrola. L'*Aeolus* est en effet escorté par un navire de guerre, le *Rhône* – voilà ce qu'il faisait depuis plusieurs jours dans la baie. Et selon les propos des pêcheurs rapportés **par France 3 Bretagne**, le navire de la marine nationale passe en force, interdisant le blocage espéré. *« Il est passé en force, sans aucune limite. Nous n'étions pas assez nombreux »*, raconte Jonathan Thomas. Le patron du *Fury Breizh* évoque *« une charge à 8 nœuds* [près de 15 km/h – ndlr] *du bateau de la marine nationale »*. *« J'étais à pleine balle*, raconte-t-il, *j'ai dû m'écarter pour ne pas finir au fond. »*

Rentrés quelques heures plus tard au port de Saint-Quay Portrieux, les pêcheurs confient à France 3 Bretagne leur colère.

C'est peu dire, donc, que le coup de force du gouvernement en faveur d'Iberdrola crée dans toute la baie beaucoup d'amertume et de ressentiment. Et on sent parmi les pêcheurs une exaspération assez proche de celle qui a transparu tout au long du mouvement des « gilets jaunes ». Sauf que dans le cas présent, il s'agit plutôt de « cirés jaunes ».

Pour en prendre la mesure, il suffit d'écouter par exemple la rage et la révolte qui transparaissent des derniers propos de Jonathan Thomas, le patron du *Fury Breizh*, qui a posté tout au long du mouvement des messages vidéos **sur sa page Facebook** :

Le mépris pour principale réponse

Si la colère a pris une telle importance dans les rangs des pêcheurs, c'est évidemment parce qu'ils n'ont pas été entendus et qu'à leurs revendications, il n'a été apporté qu'une seule véritable réponse : la force. Mais sans doute y a-t-il plus que cela :

l'exaspération est aussi la conséquence du mépris que les pêcheurs ont, probablement à bon droit, ressenti dans le comportement du pouvoir. Un mépris de classe, ou un mépris de caste, aux effets ravageurs.

De ce mépris, il y a une première illustration quand les ministres Barbara Pompili (transition écologique) et Annick Giradin (mer) annoncent le 14 avril **dans *Ouest-France*** le lancement imminent du chantier. Le ton est lénifiant et le propos n'évoque aucune des questions qui fâchent *: « C'est une chance pour le climat, pour la Bretagne et pour la France »*, professe fièrement Barbara Pompili. Ce qui a le don d'agacer les associations de défense de l'environnement qui aimeraient qu'on leur réponde plus sérieusement, sans langue de bois : à l'époque, l'association Gardez les caps adresse à ses adhérents une note (**pdf**) relevant une trentaine de mensonges, approximations, contre-vérités ou erreurs dans les propos ministériels.

Mais de ce mépris, qui confine à la provocation, il existe une illustration encore plus caricaturale, c'est celle qu'affiche le 7 juillet sur LCI le président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Jean-François Carenco.

Dans une sortie surréaliste, il cloue le bec à tous les opposants en suggérant que *« ceux qui ne veulent pas des éoliennes soient privés d'électricité »*. Comment un haut fonctionnaire, chargé d'assurer la régulation du secteur de l'électricité, peut-il se permettre d'afficher une semblable morgue technocratique ? Et ceux qui sont opposés au nucléaire, seront-ils condamnés à se chauffer avec des bougies ?

Le propos a beaucoup agacé et même révolté, car le président de la CRE est pourtant bien placé pour savoir que ce dossier des éoliennes de la baie de Saint-Brieuc a été pollué par d'innombrables irrégularités, comme l'arrivée du groupe espagnol en deuxième position lors de l'appel d'offres dont la CRE avait elle-même proclamé les résultats. Saisi par l'association Gardez les caps, le Conseil d'État avait ultérieurement établi qu'une illégalité avait été commise en écartant le groupe arrivé premier.

Le PDG d'Iberdrola mis en examen

Mais dans la colère qui chemine, il y a encore une autre explication : nul ne comprend pourquoi Emmanuel Macron a décidé d'avantager aussi fortement Iberdrola, pris dans des turbulences et des polémiques constantes. D'un côté, les pêcheurs sont soumis à une répression sévère ; de l'autre, le groupe espagnol traîne des casseroles nombreuses : c'est ce paradoxe qui contribue aussi à ce que le climat soit aussi dégradé et parfois explosif.

Pas plus tard que le 23 juin dernier, **la justice espagnole a ainsi annoncé la mise en examen** du président d'Iberdrola, Ignacio Sanchez Galan, dans le cadre d'une enquête sur un scandale d'espionnage entre grandes entreprises. L'intéressé, l'un des patrons les plus puissants d'Espagne, est soupçonné de « corruption active de fonctionnaire », « atteinte à la vie privée » et « falsification de documents commerciaux », selon le document publié par l'Audience nationale, tribunal spécialisé notamment dans les affaires financières.

Au cœur de l'affaire, selon une dépêche de l'AFP, se trouve le sulfureux policier José Manuel Villarejo, mis en cause dans de nombreuses affaires d'écoutes de patrons et de politiciens qui ont mis en difficulté jusqu'à la famille royale. De 2004 à 2017, le président d'Iberdrola aurait engagé à de nombreuses reprises ce commissaire, notamment afin qu'il espionne deux autres patrons : Manuel Pizarro, alors président de la compagnie d'énergie Endesa, et Florentino Perez, numéro 1 du groupe de construction ACS et président du club de football du Real Madrid, selon le document judiciaire.

Un autre contrat visait à surveiller les activités de certains habitants du village andalou d'Arcos de la Frontera, *« afin de vaincre l'opposition montrée par la mairie de la localité »* à la construction d'une centrale électrique par Iberdrola, écrit le juge chargé de l'enquête. Le magistrat soupçonne Iberdrola d'avoir voulu dissimuler ces activités en faisant émettre par une autre société les factures correspondant aux services de Cenyt, la société de conseil du commissaire Villarejo.

Le groupe Iberdrola est donc au cœur d'un scandale judiciaire qui ébranle l'Espagne depuis de longs mois. Mais dans de nombreux autres pays, le groupe est au centre de polémiques innombrables, dont nous avions donné un aperçu dans notre première enquête. À l'époque, nous avions interrogé la direction d'Iberdrola sur ce scandale Villarejo qui avait déjà pris de l'ampleur, ainsi que sur les critiques dont le groupe faisait l'objet au sujet du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc : **on peut retrouver ici les réponses** que le groupe espagnol nous avait apportées.

Le même groupe Iberdrola est aussi au centre de fréquentes controverses pour être un expert du système qu'à Bruxelles on appelle les *« portes tournantes »*, qui consiste pour une firme à enrôler un personnage public, lequel peut ensuite l'aider par ses relations dans la vie des affaires. Voici un peu plus d'un mois, la médiatrice européenne, Emily O'Reilly a, par exemple, annoncé qu'elle **ouvrait une enquête** sur la cooptation au sein du conseil d'administration d'Iberdrola de la vice-présidente de la Banque européenne d'investissement, Emma Navarro, trois mois à peine après son départ de la banque publique. L'enquête devra dire si le pantouflage pose un problème de prise illégale d'intérêts.

Face à une multinationale aussi puissante, qui a des réseaux d'influence aussi importants, que pèsent une poignée de pêcheurs et quelques associations de défense de l'environnement et de la faune bretonne, si belle de la pointe d'Erquy jusqu'à celle de Paimpol ? Emmanuel Macron, qui a arbitré en personne ce dossier, a tranché : pas grand-chose ! D'où l'exaspération radicale des « cirés jaunes ». De son côté, le groupe Iberdrola, lui, pourrait faire une formidable culbute financière et revendre tout ou partie de ses activités dans l'éolien *offshore*. Épilogue amer d'une histoire où les questions humaines et environnementales ne comptent guère...

Prolonger

Lors que nous avons appris que le groupe Iberdrola pourrait se retirer du secteur de l'éolien *offshore*, nous avons demandé sa réaction à Katherine Poujol, qui anime l'association Gardez les caps, très active dans la mobilisation contre le projet dans la baie de Saint-Brieuc. Elle nous a adressé le texte suivant :

«Le président d'Iberdola, Ignacio Sanchez Galan, inculpé à Madrid dans une affaire d'espionnage industriel, a déclaré aux marchés financiers : "Nous regardons dans le détail, Iberdrola pourrait se séparer de son activité éolienne offshore*", estimée à 15-20 milliards d'euros, précise le site Zonebourse. Voilà bien la preuve que le projet d'Iberdrola dans la baie de Saint-Brieuc n'est qu'une opération purement financière et non un projet industriel. Un industriel ne se sépare pas d'une filière en développement.*

On comprend mieux pourquoi à 155 euros par mégawattheure garantis pendant 20 ans à Iberdrola par l'État français, les éoliennes de la baie de Saint-Brieuc produiraient l'électricité éolienne la plus chère du monde selon le CEO de Wind Europe, pendant que le directeur d'Iberdrola en France explique qu'il s'agit du projet le plus complexe au monde à réaliser !

On comprend mal la rente accordée à Iberdrola par trois gouvernements successifs, alors qu'à l'évidence, le site de Saint-Brieuc n'est pas compatible avec l'éolien en mer. Tout prouve depuis le 3 mai dernier, date du démarrage du chantier en mer, que l'industriel n'est pas prêt et que le site est inadapté. Après dix années de présence en baie de Saint-Brieuc, Iberdrola découvre qu'avec un marnage de 12,50 mètres, la baie de Saint-Brieuc est la cinquième baie au monde pour l'amplitude de ses marées, que les courants y sont particulièrement forts, et le sous-sol particulièrement dur (cf. article du Télégramme*) ! Résultat, au lieu d'une semaine annoncée pour trois forages en mer de l'ancrage d'une seule fondation, il a fallu un mois et demi à Iberdrola, pour finalement abandonner la position et polluer toute la baie à l'huile hydraulique Panolin HLP SYNTH.*

Une telle impréparation pour un chantier d'une telle ampleur laisse pantois.

Les médias spécialisés (FT, etc.) ont parlé de SPIN OFF. C'est avant tout une technique de DÉSINVESTISSEMENT, une capitalisation des actifs,

ensuite c'est une scission qui permet de séparer l'activité du reste des activités du groupe pour, notamment, faciliter l'entrée d'un nouvel actionnaire.

Que faut-il en comprendre ? Les grands acteurs de l'éolien sont coutumiers du fait parce que ce sont d'abord des sociétés financières à la recherche de profits plus substantiels que ceux de l'industrie. Ils capitalisent rapidement sur des projets dont la rentabilité tient avant tout à la naïveté de leurs interlocuteurs publics. Quand les gouvernements comprennent et ferment le robinet des aides publiques, l'activité n'est plus assez lucrative pour ces sociétés.

Pour Saint-Brieuc, cela explique la gesticulation industrielle et l'activité intense non nécessaire pour « faire exister » un projet bloqué par des actions en justice et sans garantie de bonne fin car les aides françaises, 4,7 milliards d'euros, pourraient ne pas être validées par la Commission européenne (déclaration de E. Rollin dans le Télégramme*).»*

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.